



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 54779

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la crise persistante de la profession d'infirmière. En effet, cette crise dure depuis plusieurs années en raison, entre autres, de la non-compensation financière d'un travail parfois pénible et difficile, d'un défaut de reconnaissance des compétences de la profession, de l'extension du domaine de la responsabilité infirmière qui créent pour le moins de la morosité. Pourtant, le vieillissement de la population, les évolutions de la médecine entraînent une augmentation de la demande de soins infirmiers. De plus, la politique de maîtrise des dépenses de santé incite à une organisation plus efficiente des facteurs de production dans le système de soins mais provoque inévitablement des problèmes de gestion dans le secteur libéral. Après la décision du Gouvernement d'actualiser la nomenclature des soins infirmiers par la mise en place le 13 décembre prochain du plan de soins infirmiers, certains actes, comme assister les personnes âgées, relèvera de l'aide sociale, soulevant une vive opposition de la part des organisations professionnelles. De plus, la pénurie de main-d'oeuvre touche de plus en plus les hôpitaux et les cliniques où la rotation rapide des malades entraîne une surcharge de travail pour les infirmières salariées. Par conséquent, il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour aider cette profession à assurer son avenir dans de meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54779

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6810